

N° de la délibération : 18/2022

Objet de la délibération :

Adhésion au CNAS

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le vingt et un septembre deux mille vingt-deux.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		Brigitte LOBGEIOS
Nogent-sur-Oise :		
Rousseloy :		
Saint-Leu d'Esserent :		
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :	Nathalie VARLET	
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		Pascale POUPINOT
Métiers de la culture :		Claude BOUFFLET
Promotion de la Pierre :		
Équipements de loisirs :		Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Thierry ROCH Daniel LECLERC	Pierre MEYSSONNIER Marie Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :	Patrick MANCHERON	
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		Gilles HERGLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie VARLET est secrétaire de la séance

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
15 présents		Pour	Contre	Abstentions
23		15	0	0

Vu l'article 70 et 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents et salariés pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget et après avoir approfondi l'offre du CNAS,

Le Président de Creil Sud Oise Tourisme, présente aux membres du CODIR, le Comité National d'Action Sociale (CNAS), dont les prestations sont destinées au personnel des collectivités territoriales. Il s'agit d'une association loi 1901 à but non lucratif créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

Le Président précise que le CNAS est un organisme de portée nationale ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels et de leurs familles.

A cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) : voir la liste exhaustive détaillée dans le règlement «les prestations modalités pratiques» qui évolue chaque année dans le but de répondre aux besoins et aux attentes (*cf. annexe présentant la structure et l'ensemble des prestations proposées par le CNAS*).

Pour y adhérer, l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme devra verser annuellement une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs x le montant forfaitaire de la cotisation par bénéficiaire actif.

Les bénéficiaires employés par l'EPIC disposant d'un an d'ancienneté sont les salariés du privé et la directrice.

L'EPIC Creil Sud Oise Tourisme peut adhérer au CNAS à partir du 1er septembre 2022 (avec effet rétroactif). La cotisation est proratisée, soit un total de 70,67 € par agent pour une ouverture des droits correspondant à la période s'étalant du 1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2022.

En 2023, la cotisation par bénéficiaire s'élèvera à la somme de 212 €.

Cette cotisation est renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Pour se doter d'un nouvel outil d'action sociale visant à améliorer les conditions matérielles et l'épanouissement personnel de l'équipe de Creil Sud Oise Tourisme (salariés et des agents), le Président propose aux membres du CODIR que l'EPIC Creil Sud Oise Tourisme adhère au Comité National d'Action Sociale.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité (15 voix po

DECIDE

- **De se doter d'un outil d'action sociale dont pourront bénéficier les salariés et la direction de Creil Sud Oise Tourisme à partir d'un an d'ancienneté,**
- **D'adhérer au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} septembre 2022,**

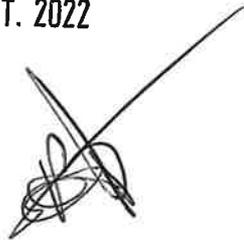
- **De désigner M. Michel BLARY, Président et membre de l'organe délibérant, comme délégué élu pour notamment participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS,**

- **D'accepter que l'adhésion soit renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant approuvant le versement d'une cotisation évolutive en fonction de l'augmentation de la cotisation du CNAS et de l'évolution du nombre de salariés embauchés au sein de Creil Sud Oise Tourisme correspondant au mode de calcul suivant : nombre de salariés x le montant forfaitaire de la cotisation.**

- **D'autoriser M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'adhésion de Creil Sud Oise Tourisme au Comité National d'Action Sociale.**

A Creil, le

13 OCT. 2022



M. Michel BLARY

Président du Comité de Direction



CREIL SUD OISE TOURISME

Office de Tourisme

6 avenue Jules Uhry 60100 Creil

www.creilsudoise-tourisme.fr

bienvenue@creilsudoise-tourisme.fr

03 75 19 01 70

Siret : 834 212 789 80046 | IM060180001 | APE : 7990Z

Être bénéficiaire du CNAS : que des atouts !

L'ACTION SOCIALE POUR TOUS

Le Comité National d'Action Sociale, association loi 1901 à but non lucratif, est un organisme d'action sociale de portée nationale pour le personnel des collectivités territoriales, de leurs établissements et de toutes structures associées.

En choisissant le CNAS, élus et décideurs souhaitent offrir à leurs équipes et leurs proches le meilleur de l'action sociale.

En effet, le CNAS propose un large éventail de prestations, que ce soit en matière d'accompagnement social (secours, prêts...), familial (enfants, logement...), vie professionnelle, développement personnel (culture, loisirs, vacances...) ou consommation.

UNE COMMUNICATION RÉACTIVE

pour bénéficier au mieux de l'offre !

› cnas.fr :

- rubrique « Simulateur » qui identifie les prestations accessibles selon le profil,
- compte en ligne : demandes, commandes et réservations en ligne, suivi des dossiers, historique des demandes, outils de gestion budgétaire...

› **Le catalogue des bénéficiaires** →

› **La newsletter CN@S Bénéficiaire** pour tous les bons plans !

› **Facebook** pour suivre toute l'actualité du CNAS

› **Le correspondant** : désigné par l'autorité administrative, il assure le relais entre le personnel et le CNAS et diffuse les informations qui lui sont adressées. Si souhaité, il peut accompagner les démarches (demandes de prestations, prêts...) et assurer le suivi des dossiers.



LES CHIFFRES-CLÉS

Un conseil d'administration paritaire et pluraliste de

70 membres

20 260
adhérents

840 000
bénéficiaires

2,5 millions
d'ayants droit

7
directions
régionales

94
délégations
départementales

40 000
délégues élus
et agents

cnas.fr



Une offre diversifiée, solidaire pour tous les moments de la vie.



QUOTIDIEN

- 👉 Mariage ou Pacs du bénéficiaire: 230 €
- 👉 Permis de conduire: 150 €
- 👉 Déménagement: 200 €
- 👉 Médaille du courage et de la sécurité intérieure: 100 €
- 👉 Médailles: 170 à 245 €
- 👉 Aide familiale: 200 €
- 👉 Départ à la retraite ou licenciement pour inaptitude physique: 170 € minimum
- 👉 Aide-ménagère à domicile: 300 €
- 👉 Hébergement permanent: 120 €
- Assurances auto et habitation (GMF): -20%
- Achat de voitures neuves et d'occasion (Club auto et CNOR): jusqu'à -42%
- Location de véhicules (Europcar): -15%
- 👉 Ticket CESU: participation de 20%
- 👉 Chèques et cartes-cadeaux sur une large gamme d'enseignes (Tir groupé, Kadéos, Auchan, Carrefour, Leclerc, Darty, Castorama...): jusqu'à -16%
- Information juridique gratuite (droit de la famille, consommation...)



CULTURE & LOISIRS

- 👉 Forfait Sport¹: 35 ou 60 €
- 👉 Carte pêche: 4 à 20 €
- 👉 Permis de chasse: 20 €
- 👉 Chèque Up Sport&Loisirs: participation de 33%
- Offres locales (réductions sur présentation de la carte de bénéficiaire ou de l'attestation de droits au CNAS)
- 👉 Chèque Lire et Chèque Culture: participation de 25%
- 👉 Abonnements magazines sur plus de 170 titres
- 👉 Billetterie à tarifs préférentiels et subventionnée par le CNAS: cinéma, spectacles, parcs d'attraction, musées, salons...
- 👉 Billetterie internationale Ceetiz: -8%
- 👉 Coffrets cadeaux Wonderbox, Cultur' in The City et Brittany Ferries: -12 à 16%



SOLIDARITÉ

Aléas de la vie

- 👉 Aide sociale logement²: jusqu'à 610 € (accès et maintien logement)
- 👉 Aide précarité énergie³: jusqu'à 100 €
- 👉 Secours exceptionnel⁴: jusqu'à 610 €
- Catastrophe naturelle: jusqu'à 600 €

Handicap

- 👉 Garde jeune enfant handicapé⁵: 100 à 150 €
- 👉 Enfant handicapé: 230 ou 600 €
- 👉 Handicapé avec tierce personne: 215 €

Décès

- Décès du bénéficiaire: 1 000 €
- 👉 Décès d'un enfant à charge, du conjoint ou d'un ascendant: 820 €
- Écoute sociale: service gratuit (difficultés d'ordre social, familial, financier, santé)
- 👉 Outils de gestion budgétaire sur cnas.fr



VACANCES

- 👉 Séjour vacances enfant et jeune¹: 46 à 80 €
- 👉 Séjour vacances sans enfant à charge²: 80 €
- 👉 Séjour vacances retraité³: 46 à 80 €
- 👉 Plan épargne Chèques-Vacances⁴ bonifié jusqu'à 45%
- Tarifs préférentiels chez une cinquantaine de prestataires vacances: Homair, Campo by VVF, Azureva, Milléade, Pierre & Vacances, Odalys, VTF, Goélia, H-Réa, UCPA, Vacances pour tous, Locaboat...
- Offres vacances solidaires et exclusives
- 👉 Location de ski: Intersport, Skiset

¹ Demande ou commande en ligne possible sur cnas.fr
² Montant de la prestation modulé suivant la tranche d'imposition
³ Prestation soumise à condition de ressources.
⁴ Montant de la prestation modulé suivant le nombre d'enfants à charge.



PRÊTS⁴

- 👉 Amélioration de l'habitat
- 👉 Accompagnement à l'accession
- 👉 Santé – matériel handicap
- 👉 Santé – prothèses et lunettes
- 👉 Moments de vie – installation
- 👉 Moments de vie – jeune ménage
- 👉 Moments de vie – départ à la retraite ou cessation anticipée d'activité
- 👉 Moments de vie – catastrophe naturelle
- 👉 Moments de vie – adoption
- 👉 Moments de vie – vacances
- 👉 Études supérieures
- 👉 Véhicules
- 👉 Véhicules et accessoires de loisirs
- Dépannage⁵
- Social⁶
- 👉 Personnel
- 👉 Jeune fonctionnaire
- 👉 Regroupement de crédits
- Prêt sur gage



ENFANTS

- 👉 Naissance, adoption, reconnaissance: 220 à 325 €
- 👉 Garde jeune enfant¹: 100 à 150 €
- 👉 Noël des enfants: 30 €
- 👉 Rentrée scolaire pour les enfants de 11 ans (dès 9 ans s'ils entrent en 6^e) à 18 ans: 38 ou 47 €
- 👉 Rentrée scolaire pour les enfants de 19 ans (dès 17 ans s'ils entrent en études supérieures) à 26 ans²: 64 à 160 €
- 👉 Soutien à l'éveil culturel³: 30 €
- 👉 Accueil de loisirs⁴: 35 à 55 €
- 👉 Classe d'environnement¹: 46 à 80 €
- 👉 Séjour linguistique: 46 à 80 €
- 👉 Stage moniteur ou animateur: 105 €
- 👉 Permis de conduire²: 150 €

¹ Pour toute information concernant les prêts, consultez cnas.fr ou le catalogue 2022. Les taux peuvent être révisés dans l'année à la hausse ou la baisse.
² Afin de couvrir le risque décès et perte totale et irréversible d'autonomie, 2% du capital emprunté sont déduits du capital versé aux agents de plus de 64 ans, pour tous les prêts supérieurs à 1 000 €

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le



ID : 060-834212789-20221006-D182022CNAS-DE